

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*

Séance du 10 septembre 2021

\*\*\*\*\*

N° 2021 - 37

<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	15	L'an deux mil vingt et un, le 10 septembre à 09 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
<b>Présents :</b>	12	
<b>Votants :</b>	12	
<b>Nombre de voix :</b>	15	
<b>Date de la convocation :</b>	03 septembre 2021	

**Présents :** Mmes MAGNANI, PALMIE et QUINTARD,  
MM. BELLOC, BESSEDE, LAMOLINAIRE, MERIEL, REGAMBERT,  
SALOMON, VAISSIERES, VERIL et WEILL.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, DEPRINCE et JAZEDE.

**Assistaient à la séance :** M. GAILLARD (Paierie Départementale)  
M. BOUNIOLS (CdC du Quercy Caussadais)  
Mme FOURQUET (Syndicat Départemental des Déchets)  
Mme MOULIS (Syndicat Départemental des Déchets)

**OBJET :** Création d'un emploi non permanent pour mener à bien le projet « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le dossier du SDD82 a été retenu par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée parmi les projets lauréats suite à l'appel à candidature intitulé « Nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets ».

Monsieur le Président indique qu'il a pris la décision n°2021-08-26 afin de solliciter un financement de la Région notamment pour une aide à la création d'un poste de chargé de mission prévention et gestion des déchets pendant 12 mois, reconductible une fois, soit pendant 2 ans maximum.

Monsieur le Président dit que cette aide est de 50% du salaire annuel brut chargé du chargé de mission prévention et gestion des déchets + 15 % de frais de structure liés et que cette aide est plafonnée à 20 000 € par an, reconductible une fois (soit une aide maximum de 40 000 € pour 2 ans).

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le dossier de candidature complet définissant les objectifs de progrès à 12 mois, accompagné de la délibération permettant à l'exécutif de solliciter un financement de la Région et approuvant la création du poste de chargé de mission prévention et gestion des déchets doit être adressé au plus tard le 15 septembre 2021 à la Région Occitanie.

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical, qu'afin de mener à bien le projet « nouveaux territoires engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets », il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Président propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** qui sera annexé au Budget de l'exercice 2022 :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/01/2022 au 31/12/2022, renouvelable une fois, soit jusqu'au 31/12/2023	1	Technicien Territorial	Chargé de mission prévention et gestion des déchets	35H

L'agent devra justifier d'un niveau minimum Bac +2 ou équivalence dans le domaine de l'environnement et si possible une expérience dans la gestion des déchets.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée en fonction des diplômes et de l'expérience professionnelle du candidat sur le grade de Technicien Territorial.

\*  
\*\*

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTENT** les propositions ci-dessus ;
- **CHARGENT** le Président de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat ;
- **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au Budget 2022 du SDD82 aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré le 10 septembre 2021

Le Président,  
Michel WEILL

